

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Vincent Maitre, Bertrand Buchs,
Fabiano Forte, Guy Mettan, Philippe Schaller,
Philippe Morel, Guillaume Barazzone, Michel
Forni, François Gillet, Anne Marie von Arx-
Vernon, Serge Dal Busco*

Date de dépôt : 13 février 2012

Proposition de motion

Garage de la police : n'agissons pas à l'inverse du bon sens

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le manque d'effectifs au sein de la police ;
- l'augmentation des tâches administratives et contraintes diverses détournant les policiers de leur mission première de maintien de l'ordre et de la sécurité ;
- le fait que, parmi ces contraintes, se trouve celle faite aux patrouilles de police de conduire elles-mêmes leurs véhicules de service au garage de la police pour y faire procéder à l'entretien et aux réparations usuelles ;
- que la durée du trajet jusqu'au garage de police représente autant de temps pendant lequel les patrouilles ne peuvent ni répondre aux appels d'urgence ni être mobilisées sur des interventions de police ;
- que l'entretien et les réparations effectués sur un véhicule de police peuvent prendre plusieurs heures, voire demi-journées ;
- que, pendant ce temps, les patrouilles sont immobilisées à attendre que leurs véhicules soit à nouveau disponible ;
- que, pendant ce temps, lesdites patrouilles ne peuvent évidemment pas remplir leur mission première de maintien de l'ordre et de la sécurité et sont dans l'incapacité de répondre aux appels d'urgence,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder sans délai à la réorganisation de l'entretien du parc de véhicules de police ;
- à revoir l'organisation des interactions entre force de police et garage de police ;
- à mettre exclusivement à la charge du garage de police et de ses employés l'entretien et les réparations du parc de véhicules, prises en charge et livraisons comprises ;
- à libérer les agents de police de cette contrainte chronophage et manifestement hors attributions ;
- à mettre à disposition tous les moyens nécessaires, notamment humains et matériels, à une telle réorganisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Vous le savez parfaitement, la police manque d'effectifs et de moyens pour remplir sa mission sur le domaine public.

Etant donné les difficultés à recruter mais surtout le temps que cela prend pour former de nouveaux policiers, soit environs trois ans, les effectifs de police ne pourront être regarnis du jour au lendemain et il y a malheureusement fort à parier que la pénurie d'agents de police directement et rapidement opérationnels soit amenée à perdurer.

Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire de cette situation et, à l'heure où les problèmes de sécurité sont devenus une préoccupation importante pour la population, il convient d'y remédier autant que faire se peut, par des moyens simples, rapides et directement applicables, en attendant les effets de réformes plus fondamentales.

Il en va ainsi du problème visé par cette motion, a fortiori puisqu'il n'est pas soulevé dans le projet « PHENIX ».

Une réorganisation relativement simple et rapide d'un service ayant à faire face à une problématique, qui peut sembler marginale, voire insignifiante, mais dont les effets sont au contraire lourds de conséquences, permettrait de décongestionner quelque peu la situation générale de notre police cantonale en libérant ses effectifs de contraintes auxquelles ils ne sont pas destinés de prime abord.

Il semble être évident, en effet, qu'il ne devrait pas incomber aux agents de police eux-mêmes d'amener les véhicules de service au garage de la police pour leur entretien et leur réparation.

C'est un temps précieux qui est pourtant perdu de la sorte aujourd'hui et que les patrouilles ne peuvent consacrer à accomplir leur devoir dans les rues de la ville.

Par ailleurs, par manque de moyens, certaines opérations, a priori anodines, engendrent des conséquences dommageables auxquelles l'on pourrait pourtant facilement remédier.

A titre d'exemple, on citera le cas réel de l'agent de police requis d'amener au garage de la police deux véhicules deux-roues pour entretien. Faute de véhicules adaptés à de tels transports, ledit agent n'a eu d'autres choix que d'utiliser un fourgon de service standard. Le résultat était

prévisible, l'un des véhicules deux-roues transportés se renversa, endommageant au passage le deuxième véhicule deux-roues ainsi que le fourgon de service. Bilan de l'opération : un policier immobilisé pendant une journée entière au garage de la police à attendre la réparation des trois véhicules endommagés.

Ce genre d'exemple, certes trivial, démontre néanmoins que, avec un minimum de réorganisation ainsi que de moyens supplémentaires et adaptés, les bénéfices sur l'efficiace et l'efficacité de tout un service pourraient s'avérer non négligeables.

Il en va de la crédibilité des institutions et de l'image des forces de police, passablement mises à mal ces derniers temps, face à une population qui tend à ne plus comprendre pourquoi l'Etat n'est plus à même d'assurer sa sécurité.

Au vu de ce qui précède, je vous saurais gré, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.